



# Bulletin Officiel

N° 5541 Mardi 06 Fevrier 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### COMMUNIQUE

- UNITED GENERAL PARTNERS
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND I

2

## AVIS DES SOCIETES

### FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING

TUNISIE LEASING

3-6

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2

7-10

HANNIBAL LEASE 2017-3

11-15

ATL 2017-2

16-20

TUNISIE LEASING 2017-2

21-25

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE -GROUPE BPCE-

26

### PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 »

27

### COMMUNIQUE DE PRESSE

STB

28-30

CARTHAGE CEMENT

31

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG INTERNATIONA SERVICES

32

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TL 2017-2 »

33

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

STIP

34

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV PLUS
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

## COMMUNIQUE

### **RETRAIT D'AGREMENTS**

Le Conseil du Marché Financier a décidé lors de sa réunion du 16 janvier 2018 de retirer les agréments suivants :

- UNITED GENERAL PARTNERS (société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers)
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND II (fonds commun de placement à risque)

**AVIS DE SOCIETES**

**Fusion absorption par Tunisie Leasing  
de sa filiale Tunisie Factoring**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Tunisie Leasing**

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

### **1. Aspect économique de l'opération :**

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

### **2. Date d'approbation du principe de fusion**

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

### **3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :**

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

### **4. Motifs et buts de l'opération**

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

### **5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie**

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

### **6 - Date d'effet de la fusion**

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

### **7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :**

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

#### **a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :**

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

**a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :**

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

**Les valeurs retenues**

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

**8-La parité d'échange :**

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

**Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.**

**9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:**

**b. Incidence sur les capitaux propres :**

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997<sup>1</sup> DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
<b>Situation de départ</b>	9 000 000	45 000 000	-
<b>Conséquences du nombre total de titres créés</b>	-	-	-
<b>Conséquence des titres annulés</b>	-	-	14 171 149
<b>Situation après l'opération</b>	<b>9 000 000</b>	<b>45 000 000</b>	<b>14 171 149</b>

*a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :*

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

*b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action*

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
<b>Bénéfice par action</b>	<b>1,43</b>	<b>1,40</b>	<b>1,06</b>

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

<sup>1</sup> C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

## Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt    | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;   |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ;  |
| c. Forme de l'obligation   | : les obligations sont nominatives ;   |
| d. Prix d'émission         | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;  |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an;                              |
| f. Amortissement           | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».**

**Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.**

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)) et sur le site internet de l'ATL ([www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie :** Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

**Notation de la société:** En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**BANQUE TUNISO KOWEITIENNE  
-Groupe BPCE-**

Société Anonyme au capital de 100.000.000DT  
**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001-Tunis

La BANQUE TUNISO KOWEITIENNE –BTK- informe tous ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **07 novembre 2017** (Objet de la notice d'information parue au Bulletin Officiel du CMF n°5489 du **22 Novembre 2017**) a été réalisée et ce, par l'émission au pair de **1 000 000** (un million) d'actions nominatives nouvelles de **100 DT** (cent dinars) chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **200 000 000** dinars divisé en **2 000 000** actions nominatives de nominal **100** dinars chacune.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT D'ANNUITES**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB SUB 2011 catégories A et B », que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories A et B, aux taux respectifs de 6,1% et (TMM+1,3)%, relatifs à l'échéance du 27 janvier 2018, seront effectués à partir du **lundi 29 janvier 2018**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

**STB SUB 2011 catégorie A :**

- Principal par obligation : 14,290 DT
- Intérêt brut par obligation : 1,742 DT
- Total brut par obligation : 16,032 DT

**STB SUB 2011 catégorie B :**

- Principal par obligation : 10,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 3,078 DT
- Total brut par obligation : 13,078 DT

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS  
DES PETITS ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

**I. Objet :**

*La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires devant siéger à son Conseil d'Administration.*

*Les candidats au poste d'Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB doivent retirer les "Termes de Référence" auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4<sup>ème</sup> étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn) – (Formulaires utiles).*

**II. Conditions de participation :**

*Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :*

**II.1. Conditions juridiques**

*Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires doit satisfaire aux conditions légales ci-après :*

- *Justifier une participation **ne dépassant pas** :*
  - ***0,5 %** du capital social de la STB pour les **candidats actionnaires** personnes physiques ou personnes morales*
  - ***5 %** pour les **actionnaires institutionnels**.*
- *Ne doit pas être privé de ses droits civils*
- *Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers,*

**II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts**

*Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires:*

- *Ne doit pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la STB,*
- *Ne doit pas avoir, directement ou indirectement, de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la STB.*
- *Ne doit pas être salarié de la STB.*

- Suite -

### **II.3. Conditions de compétence**

*Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de la STB. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la Banque avec une expérience souhaitée dans le domaine bancaire et une capacité d'analyse développée.*

*A cet égard, le candidat doit, obligatoirement, disposer de diplômes obtenus dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion.*

### **III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit comporter, obligatoirement, les documents ci-après :*

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *lettre de motivation*
- *une copie de la carte d'identité nationale ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des "Termes de Référence") ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et de l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 (dont modèle en annexe 2 des "Termes de Référence") ;*
- *quittance fiscale (attestation fiscale)*
- *(les) attestation(s) du nombre d'actions à la date d'envoi de la demande de candidature ;*
- *les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion) ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois (fournir éventuellement un récépissé de dépôt de la demande du bulletin n°3 en attendant sa délivrance par les autorités compétentes).*

**Et éventuellement :**

- *Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, (dont modèle en annexe 3 des "Termes de Référence")*
- *les documents justifiant l'expérience du candidat dans le domaine bancaire et financier et sa désignation dans un poste d'administrateur*

*Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ou parvenu après les délais impartis sera automatiquement éliminé.*

*Les candidats s'engagent à remettre à la STB tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou postal ou par porteur, contre décharge, au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.*

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : (1) Fax : 70 143 354 – (2) E-mail : [n.frini@stb.com.tn](mailto:n.frini@stb.com.tn)*

- Suite -

### **III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet de la banque faisant foi) à l'adresse suivante :*

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**  
**Bureau d'Ordre Central**  
**Rue Hédi Noura - 1001 Tunis**

*L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB, doit porter la mention apparente suivante :*

**A ne pas ouvrir**  
**Appel à candidatures - Réf. 01/2018**  
**Désignation d'un administrateur représentant les intérêts**  
**des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB**

*La date limite de la réception des dossiers de candidatures est fixée au **20 février 2018***

### **IV. CHOIX DU CANDIDAT REPRESENTANT DES PETITS ACTIONNAIRES**

*Les candidats seront choisis après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions d'éligibilité et conformément à la méthodologie de dépouillement telle que présentée en annexe 4 des "Termes de Référence".*

*Les candidats retenus seront informés avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.*

### **V. ELECTION DU REPRESENTANT DES INTERETS DES PETITS ACTIONNAIRES**

*Le représentant des intérêts des petits actionnaires sera élu par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la STB et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de la STB, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.*

*La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la STB et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.*

*Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la STB ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la STB pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.*

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

CARTHAGE CEMENT, informe ses actionnaires et le public qu'à la date du 1<sup>er</sup> Février 2018, la société a achevé le chargement du premier navire de clinker (38000 Tonnes) destiné à l'exportation sur l'Afrique subsaharienne dans les meilleures conditions et délais, à partir du port de la Goulette.

Cette première livraison sera alternée par d'autres, et ce en exécution d'un premier contrat portant sur l'exportation de (350 000 Tonnes) de clinker en 2018.

Cette opération a un impact significatif sur la rentabilité et la liquidité de la société.

---

*\*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac, 2046 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 9H00 à la nouvelle adresse de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification du siège social.
- 2 - Modification corrélative des Statuts.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**« TL 2017-2 »**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2017-2» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **27 novembre 2017**, ont été clôturées le **05 janvier 2018**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE  
PNEUMATIQUES-STIP**  
Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

	Unité	4 <sup>ème</sup> trimestre		Cumulé à fin Décembre		Exercice 2016
		2017	2016	2017 (**)	2016 (*)	
1. Revenus						
Local	M DT	-	2 341	26 109	34 391	34 391
Export	M DT	-	-	2 563	7 338	7 338
<b>Total</b>	M DT	-	2 341	28 672	41 729	41 729
2. Production (en volume)	Tonne	-	126	3 614	2 995	2 995
3. Investissements	M DT	-	-	320	2 755	2 755
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	-	-	191 255	184 220	184 220

(\*) Les chiffres de 2016 sont retraités suite aux travaux d'audit.

(\*\*) Les chiffres arrêtés au 31/12/2017 sont retraités.

bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

**s saillants**

faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du quatrième trimestre 2017 se résument comme suit :

La baisse de 100 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2016 ;

La baisse de 100 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2016.

La Baisse de 100 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2016;

La baisse de 100% de la production par rapport à la même période de l'exercice 2016.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,593	171,613		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,331	116,347		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,428	99,440		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,702	101,722		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,708	102,720		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,319	15,321		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	111,913	111,927		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,102	1,102		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	100,988	100,998		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,574	1,575		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,696	41,701		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,417	56,423		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,190	123,639		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,754	121,608		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,092	146,744		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	535,754	537,197		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	125,444	126,436		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,483	136,269		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,480	140,908		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,132	120,157		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	113,264	114,348		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	163,082	163,795		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,206	97,837		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	102,342	102,709		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	160,081	161,493		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	141,040	141,984		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	110,529	111,476		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	111,665	111,967		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,223	22,439		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,653	2340,945		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	120,955	122,730		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	155,395	156,363		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	178,322	180,980		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	16,981	17,348		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5219,686	5272,374		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,735	2,746		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,359	2,368		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,254	1,259		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,118	1,123		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,132	1,140		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,130	1,139		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	121,191	122,783		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	119,506	120,221		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1056,359	1078,272		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,231	11,423		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,396	10,545		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,737	108,752
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,452	103,465
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,744	105,759
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,248	103,262
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	104,945	104,961
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,815	107,828
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,341	105,355
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,195	102,206
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,902	103,916
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,783	104,796
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	103,922	103,935
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,487	107,500
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,474	105,486
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,386	104,397
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,225	103,238
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,597	104,607
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,447	103,461
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,485	104,500
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,790	105,801
66	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,523	103,537
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,499	103,511
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,749	105,760
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,865	102,876
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,680	10,681
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,268	104,279
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,752	104,765
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,438	105,452
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,491	10,493

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,243	61,524
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	101,245	102,034
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,885	17,898
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	311,917	315,048
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,378	30,382
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2427,056	2437,272
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,335	75,336
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,727	56,751
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,879	113,569
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	101,384	102,533

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,023	11,050
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,849	11,880
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,035	15,079
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,969	14,077
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,858	14,929
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	12,954	13,027
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	153,907	155,041
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	144,618	145,323
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,927	8,972
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	115,629	115,717
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	88,493	88,973
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,378	91,789
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	97,708	97,766
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,557	110,739
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,598	97,836
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,153	10,190
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,155	101,625
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	165,416	166,598

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	104,743	106,104
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,835	110,810
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	111,437	111,686
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	206,856	209,273
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	188,644	190,167
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	160,830	161,483
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,436	22,830
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	143,681	144,529
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,583	114,801
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9060,164	9164,030
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,707	79,949
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1013,946	1031,363
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5711,448	5823,613
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5139,029	5166,980
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,395	101,439

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	120,280	121,324
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11577,271	11712,756

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassé des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 322.832.745 DT et un résultat de la période de 3.863.395 DT.

#### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligatoire SICAV (POS), comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## ***II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année représentent, au 31 Décembre 2017, une proportion de **19,75% de l'actif** de la société POS, soit 0,25% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 janvier 2018

**Le Commissaire aux comptes :**  
**Financial Auditing & Consulting**  
**Mohamed Neji HERGLI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2017**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

		Au 31 décembre	
		2017	2016
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4</b>	<b><u>258 786 511</u></b>	<b><u>257 251 426</u></b>
Obligations		173 489 544	172 241 841
BTA		68 611 801	68 534 952
BTZc		10 336 279	9 787 705
Titres de FCC		3 296	204 045
Titres d'OPCVM		6 345 591	6 482 883
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5</b>	<b><u>63 765 720</u></b>	<b><u>67 565 070</u></b>
Placements monétaires		6 957 873	1 957 618
Placements à terme		56 548 327	64 805 718
Disponibilités		259 520	801 734
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>7</b>	<b><u>280 513</u></b>	<b><u>284 362</u></b>
Intérêts à recevoir		280 513	284 362
Titres de créances échus		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>322 832 745</u></b>	<b><u>325 100 858</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>8</b>	555 331	553 201
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>9</b>	212 336	174 008
<b>Total passif</b>		<b><u>767 668</u></b>	<b><u>727 210</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b><u>308 440 095</u></b>	<b><u>310 374 191</u></b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b><u>13 624 982</u></b>	<b><u>13 999 457</u></b>
de la période	11	13 624 978	13 998 359
de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		3	1 098
<b>Total actif net</b>		<b><u>322 065 077</u></b>	<b><u>324 373 648</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>322 832 745</u></b>	<b><u>325 100 858</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période close le 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>Notes</b>	<b>Période du 01/10 au 31/12/2017</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2017</b>	<b>Période du 01/10 au 31/12/2016</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2016</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>12</b>	<b><u>3 346 298</u></b>	<b><u>13 485 021</u></b>	<b><u>3 227 797</u></b>	<b><u>13 487 758</u></b>
• Revenus des obligations		2 325 593	9 252 460	2 202 493	8 855 057
• Revenus des BTA et des BTZc		1 020 321	4 035 093	1 022 780	4 287 966
• Revenus des Titres d'OPCVM et de FCC		384	197 467	2 524	344 735
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>13</b>	<b><u>194 883</u></b>	<b><u>348 993</u></b>	<b><u>18 044</u></b>	<b><u>885 056</u></b>
<b>Revenus des placements à terme</b>	<b>14</b>	<b><u>1 141 156</u></b>	<b><u>4 454 043</u></b>	<b><u>1 166 085</u></b>	<b><u>3 175 230</u></b>
<b>Total des revenus de placement</b>		<b><u>4 682 337</u></b>	<b><u>18 288 056</u></b>	<b><u>4 411 927</u></b>	<b><u>17 548 044</u></b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>15</b>	<b><u>-555 331</u></b>	<b><u>-2 208 728</u></b>	<b><u>-553 201</u></b>	<b><u>-2 223 492</u></b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b><u>4 127 006</u></b>	<b><u>16 079 328</u></b>	<b><u>3 858 725</u></b>	<b><u>15 324 552</u></b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>16</b>	<b><u>-400 323</u></b>	<b><u>-1 588 253</u></b>	<b><u>-117 641</u></b>	<b><u>-467 977</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>3 726 683</u></b>	<b><u>14 491 075</u></b>	<b><u>3 741 085</u></b>	<b><u>14 856 575</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b><u>-762 621</u></b>	<b><u>-866 097</u></b>	<b><u>-666 595</u></b>	<b><u>-858 216</u></b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b><u>2 964 062</u></b>	<b><u>13 624 978</u></b>	<b><u>3 074 489</u></b>	<b><u>13 998 359</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>762 621</b>	<b>866 097</b>	<b>666 595</b>	<b>858 216</b>
<b>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</b>		<b>126 197</b>	<b>333 360</b>	<b>1 986</b>	<b>75 884</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</b>		<b>10 515</b>	<b>10 515</b>	<b>260 962</b>	<b>203 573</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b><u>3 863 395</u></b>	<b><u>14 834 950</u></b>	<b><u>4 004 033</u></b>	<b><u>15 136 033</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période close le 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat d'exploitation	3 726 683	14 491 075	3 741 085	14 856 575
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	126 197	333 360	1 986	75 884
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10 515	10 515	260 962	203 573
Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-11 810 942</b>	<b>-</b>	<b>-12 380 871</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>				
<b>Souscriptions</b>				
Capital	63 586 300	320 506 900	68 036 000	275 037 600
Régularisation des sommes non distribuables	259 379	1 167 062	204 401	675 026
Régularisation des sommes distribuables	2 488 822	10 318 348	2 700 801	10 129 950
<b>Rachats</b>				
Capital	-80 400 600	-322 758 700	-82 396 000	-292 588 100
Régularisation des sommes non distribuables	-331 676	-1 193 233	-250 329	-730 855
Régularisation des sommes distribuables	-3 251 444	-13 372 956	-3 367 447	-12 995 578
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-13 785 823</b>	<b>-2 308 571</b>	<b>-11 068 542</b>	<b>-17 716 795</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	335 850 900	324 373 648	335 442 190	342 090 443
En fin de période	322 065 077	322 065 077	324 373 648	324 373 648
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	3 239 427	3 093 802	3 237 402	3 269 307
En fin de période	3 071 284	3 071 284	3 093 802	3 093 802
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>				
En début de période	103,676	104,846	103,614	104,636
En fin de période	104,863	104,863	104,846	104,846
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,33%</b>	<b>4,73%</b>	<b>4,41%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la société POS est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation, en date d'arrêté, des placements :**

#### **(a) Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant :

- Les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et
- La maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en Décembre 2017,

...ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société POS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement linéaire, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. L'incidence de cet étalement linéaire est portée à l'actif net, parmi les plus ou moins-values potentielles, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **(b) Evaluation, en date d'arrêté, des autres placements**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

### 4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Décembre 2017, la somme de 258.786.511 DT contre 257.251.426 DT au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement Cumulé des Surcotes/ Décotes	Intérêts cours	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés</b>		<b>162 086 474</b>	<b>0</b>	<b>4 834 878</b>	<b>0</b>	<b>166 921 352</b>	<b>51,83%</b>	<b>51,71%</b>
AIL 2013-1	30 000	600 000	-	19 800	-	619 800	0,19%	0,19%
AIL 2014-1	20 000	800 000	-	19 712	-	819 712	0,25%	0,25%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	50 928	-	2 050 928	0,64%	0,64%
AB 2008/15A	10 000	399 970	-	12 824	-	412 794	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 650 000	-	56 952	-	1 706 952	0,53%	0,53%
AB 2009/15A	60 000	2 798 400	-	32 064	-	2 830 464	0,88%	0,88%
AB 2010	30 000	1 599 377	-	24 264	-	1 623 641	0,50%	0,50%
AMEN BANK 2011-1	50 000	2 000 000	-	25 920	-	2 025 920	0,63%	0,63%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 000 000	-	14 528	-	1 014 528	0,32%	0,31%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	6 159 250	-	86 919	-	6 246 169	1,94%	1,93%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	100 592	-	2 100 592	0,65%	0,65%
AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	1 000 000	-	6 736	-	1 006 736	0,31%	0,31%
AMENBANK 2016-1 5ANS	40 000	3 200 000	-	21 280	-	3 221 280	1,00%	1,00%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	4 000 000	-	159 584	-	4 159 584	1,29%	1,29%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	-	98 440	-	3 098 440	0,96%	0,96%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000	-	34 200	-	1 284 200	0,40%	0,40%
ATB SUB 2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 000	2 500 000	-	2 244	-	2 502 244	0,78%	0,78%
ATL 2008/SUBOR	15 000	300 000	-	6 072	-	306 072	0,10%	0,09%
ATL 2011	30 000	1 200 000	-	52 920	-	1 252 920	0,39%	0,39%
ATL 2013-1	20 000	1 200 000	-	45 424	-	1 245 424	0,39%	0,39%
ATL 2013-2	30 260	1 815 600	-	13 460	-	1 829 060	0,57%	0,57%
ATL 2014-1	20 000	800 000	-	37 120	-	837 120	0,26%	0,26%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	222 944	-	4 222 944	1,31%	1,31%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	110 970	-	3 860 970	1,20%	1,20%
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	105 312	-	2 105 312	0,65%	0,65%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	31 936	-	1 031 936	0,32%	0,32%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	249 600	-	5 249 600	1,63%	1,63%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 672	-	2 026 672	0,63%	0,63%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	6 273	-	3 006 273	0,93%	0,93%
ATTIJ BANK 2010	20 000	285 680	-	11 952	-	297 632	0,09%	0,09%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	10 360	-	1 010 360	0,31%	0,31%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	3 000 000	-	104 616	-	3 104 616	0,96%	0,96%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	600 000	-	17 952	-	617 952	0,19%	0,19%
BH 2009	25 895	1 393 151	-	166	-	1 393 317	0,43%	0,43%
BH 2013-1	20 000	856 000	-	23 856	-	879 856	0,27%	0,27%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	214 032	-	6 214 032	1,93%	1,92%
BNA SUB 2009	50 000	2 332 000	-	74 240	-	2 406 240	0,75%	0,75%
BNA SUB 2017-1	50 000	5 000 000	-	178 400	-	5 178 400	1,61%	1,60%
BTE 2009	41 100	822 000	-	10 226	-	832 226	0,26%	0,26%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	650 000	-	8 832	-	658 832	0,20%	0,20%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	1 100 000	-	47 740	-	1 147 740	0,36%	0,36%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 875 000	-	83 740	-	1 958 740	0,61%	0,61%

BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	1 000 000	-	55 304	-	1 055 304	0,33%	0,33%
BTK 2009	10 703	570 602	-	21 543	-	592 145	0,18%	0,18%
BTK 2012-1	50 000	1 428 750	-	9 280	-	1 438 030	0,45%	0,45%
BTK2014-1 7.45%	20 000	1 600 000	-	4 448	-	1 604 448	0,50%	0,50%
CHO 2009	5 000	125 000	-	680	-	125 680	0,04%	0,04%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	-	22 312	-	422 312	0,13%	0,13%
CIL 2012/2	20 000	400 000	-	17 840	-	417 840	0,13%	0,13%
CIL 2014/1	15 000	600 000	-	16 092	-	616 092	0,19%	0,19%
CIL 2014/2	20 000	1 200 000	-	67 168	-	1 267 168	0,39%	0,39%
CIL 2015/1	15 000	900 000	-	30 180	-	930 180	0,29%	0,29%
CIL 2016/1	10 000	800 000	-	30 248	-	830 248	0,26%	0,26%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	1 000 000	-	31 320	-	1 031 320	0,32%	0,32%
ALW 2013	5 000	100 000	-	3 776	-	103 776	0,03%	0,03%
HL 2013-1	20 000	400 000	-	13 856	-	413 856	0,13%	0,13%
HL 2013-2	22 800	1 824 000	-	90 215	-	1 914 215	0,59%	0,59%
HL 2014-1 7.8%	30 000	2 400 000	-	25 848	-	2 425 848	0,75%	0,75%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	9 636	-	1 509 636	0,47%	0,47%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 000	1 000 000	-	48 000	-	1 048 000	0,33%	0,32%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 400	1 040 000	-	49 920	-	1 089 920	0,34%	0,34%
HL 2016-1	10 000	800 000	-	25 080	-	825 080	0,26%	0,26%
HL 2016-1	15 000	1 500 000	-	8 772	-	1 508 772	0,47%	0,47%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	111 840	-	2 111 840	0,66%	0,65%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	60 224	-	2 060 224	0,64%	0,64%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	1 808	-	2 001 808	0,62%	0,62%
MODERN LEASING 2012	20 000	1 200 000	-	54 192	-	1 254 192	0,39%	0,39%
SERVICOM 2012	5 000	100 000	-	4 312	-	104 312	0,03%	0,03%
STB 2011	45 000	1 284 750	-	58 212	-	1 342 962	0,42%	0,42%
STB2008-16A/1	12 500	546 875	-	17 370	-	564 245	0,18%	0,17%
STB2008-20A/1	40 000	2 200 000	-	72 672	-	2 272 672	0,71%	0,70%
STB2008-25A/1	70 000	4 480 000	-	153 664	-	4 633 664	1,44%	1,44%
STB2010/1 + 0.7%	20 000	600 000	-	20 448	-	620 448	0,19%	0,19%
STB2010/1 5.3%	75 000	3 998 250	-	131 880	-	4 130 130	1,28%	1,28%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	800 000	-	23 776	-	823 776	0,26%	0,26%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	400 000	-	19 392	-	419 392	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2013	15 000	300 000	-	11 232	-	311 232	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	1 200 000	-	17 168	-	1 217 168	0,38%	0,38%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	384 000	-	21 108	-	405 108	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	1 600 000	-	63 920	-	1 663 920	0,52%	0,52%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	1 600 000	-	4 656	-	1 604 656	0,50%	0,50%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	119 232	-	3 119 232	0,97%	0,97%
Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	64 416	-	2 064 416	0,64%	0,64%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	98 452	-	1 968 452	0,61%	0,61%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	1 000 000	-	35 560	-	1 035 560	0,32%	0,32%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	600 000	-	35 080	-	635 080	0,20%	0,20%
UBCI 2013	20 000	1 200 000	-	38 448	-	1 238 448	0,38%	0,38%
UIB 2009 CAT C	100 000	6 000 000	-	129 280	-	6 129 280	1,90%	1,90%
UIB 2011-1	30 000	2 100 000	-	37 128	-	2 137 128	0,66%	0,66%
UIB 2011-2	75 000	2 141 250	-	93 060	-	2 234 310	0,69%	0,69%
UIB 2012-1	41 003	1 756 569	-	86 336	-	1 842 904	0,57%	0,57%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	161 920	-	5 161 920	1,60%	1,60%

UNIFACTOR 2013	20 000	400 000	-	4 848	-	404 848	0,13%	0,13%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	320 000	-	16 198	-	336 198	0,10%	0,10%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	480 000	-	23 726	-	503 726	0,16%	0,16%
<b>II- Titres émis par l'Etat</b>		<b>78 606 469</b>	<b>742 899</b>	<b>6 166 904</b>	<b>0</b>	<b>85 516 272</b>	<b>26,55%</b>	<b>26,49%</b>
<b>Obligations</b>		<b>6 400 000</b>	<b>-</b>	<b>168 192</b>	<b>-</b>	<b>6 568 192</b>	<b>2,04%</b>	<b>2,03%</b>
Emprunt National 2014	80 000	6 400 000	-	168 192	-	6 568 192	2,04%	2,03%
<b>BTA <sup>(1)</sup></b>		<b>65 786 469</b>	<b>742 899</b>	<b>2 082 434</b>	<b>-</b>	<b>68 611 801</b>	<b>21,30%</b>	<b>21,25%</b>
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 087	(259 724)	292 653	-	8 557 016	2,66%	2,65%
BTA 5,60% -08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	732 162	473 904	-	26 933 566	8,36%	8,34%
BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	31 534 882	270 461	1 315 877	-	33 121 219	10,28%	10,26%
<b>BTZc</b>		<b>6 420 000</b>	<b>-</b>	<b>3 916 279</b>	<b>-</b>	<b>10 336 279</b>	<b>3,21%</b>	<b>3,20%</b>
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 916 279	-	10 336 279	3,21%	3,20%
<b>III- Titres des FCC</b>		<b>3 275</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>3 296</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
FCC1 P2 14/02/2018	1 500	3 275	-	22	-	3 296	0,00%	0,00%
<b>IV- Titres des OPCVM</b>		<b>6 212 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>133 289</b>	<b>6 345 591</b>	<b>1,97%</b>	<b>1,97%</b>
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	(13 918)	521 536	0,16%	0,16%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	89 110	1 441 246	0,45%	0,45%
SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	-	-	45 940	3 097 467	0,96%	0,96%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	12 157	1 285 342	0,40%	0,40%
<b>Total</b>		<b>246 908 519</b>	<b>742 899</b>	<b>11 001 805</b>	<b>133 289</b>	<b>258 786 511</b>	<b>80,35%</b>	<b>80,16%</b>

<sup>1)</sup> Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 Décembre 2017, à 68.611.801 DT et peut être détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ (Décote) à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissem ent Cumulé des (Surcotes)/ Décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur Comptable (5) + (6)
BTA 6,90% 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 087	8 524 087	(259 724)	8 264 362	292 653	8 557 016
BTA 5,60% 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	732 162	26 459 662	473 904	26 933 566
BTA 6,70% 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	270 461	31 805 343	1 315 877	33 121 219
<b>Total</b>		<b>69 236 000</b>	<b>(3 449 531)</b>	<b>65 786 469</b>	<b>742 899</b>	<b>66 529 367</b>	<b>2 082 434</b>	<b>68 611 801</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>						
<b>+ En début de période (a)</b>	<b>167 567 352</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 420 000</b>	<b>202 886</b>	<b>6 382 076</b>	<b>246 358 782</b>
+ Acquisitions	30 500 000	-	-	325 568	-	<b>30 825 568</b>
- Cessions	-	-	-	-	(169 774)	<b>(169 774)</b>
- Remboursements	(29 580 878)	-	-	(525 179)	-	<b>(30 106 057)</b>
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>168 486 474</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 420 000</b>	<b>3 275</b>	<b>6 212 302</b>	<b>246 908 519</b>
<b>Différences d'estimation</b>						
<b>+ En début de période (b)</b>	-	<b>442 021</b>	-	-	<b>100 807</b>	<b>542 828</b>
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(100 807)	<b>(100 807)</b>
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	147 207	<b>147 207</b>
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	(13 918)	<b>(13 918)</b>
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	-	-	<b>337 370</b>
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 491)	-	-	-	<b>(36 491)</b>
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
<b>= En fin de période (2)</b>	-	<b>742 899</b>	-	-	<b>133 289</b>	<b>876 188</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>						
<b>+ En début de période (c)</b>	<b>4 674 489</b>	<b>2 306 463</b>	<b>3 367 705</b>	<b>1 160</b>	-	<b>10 349 816</b>
± Intérêts courus à l'achat	-	(1 120 171)	-	-	-	<b>(1 120 171)</b>
+ Revenus d'intérêts de la période	9 252 460	3 486 519	548 574	4 948	-	<b>13 292 501</b>
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(8 923 879)	(2 590 377)	-	(6 086)	-	<b>(11 520 341)</b>
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>5 003 070</b>	<b>2 082 434</b>	<b>3 916 279</b>	<b>22</b>	-	<b>11 001 805</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2017 [(1)+(2)+(3)]</b>	<b>173 489 544</b>	<b>68 611 801</b>	<b>10 336 279</b>	<b>3 296</b>	<b>6 345 591</b>	<b>258 786 511</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2016 [(a)+(b)+(c)]</b>	<b>172 241 841</b>	<b>68 534 952</b>	<b>9 787 705</b>	<b>204 045</b>	<b>6 482 883</b>	<b>257 251 426</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2017, la somme de 6.957.873 DT contre 1.957.618 DT au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
II- Certificats de dépôt		<u>6 863 015</u>	<u>94 858</u>	<u>6 957 873</u>	<u>2,16%</u>	<u>2,15%</u>
II.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	0	0,00%	0,00%
II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		0	0	0	0,00%	0,00%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)		6 863 015	94 858	6 957 873	2,16%	2,15%
BNA <sup>(1)</sup>	10	4 910 706	66 591	4 977 296	1,55%	1,54%
UNIFACTOR <sup>(1)</sup>	1	1 952 310	28 267	1 980 576	0,61%	0,61%
<b>Total</b>		<b>6 863 015</b>	<b>94 858</b>	<b>6 957 873</b>	<b>2,16%</b>	<b>2,15%</b>

<sup>(1)</sup> Les certificats de dépôt émis par la BNA et par UNIFACTOR présentent les caractéristiques suivantes :

	BNA	UNIFACTOR
Date d'émission :	18/10/2017	09/10/2017
Date d'échéance :	26/01/2018	26/02/2018
Valeur nominale :	5 000 000 DT	2 000 000 DT
Maturité (en jours) :	100	140
Taux d'intérêt :	8,22%	7,90%

**5.2. Placements à terme :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2017, la somme de 56.548.327 DT contre 64.805.718 DT au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
I- Placements à court terme	<u>56 083 000</u>	<u>465 327</u>	<u>56 548 327</u>	<u>17,56%</u>	<u>17,52%</u>
Placements en comptes à terme BNA	56 083 000	465 327	56 548 327	17,56%	17,52%
II- Placements à long terme	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
<b>Total</b>	<b>56 083 000</b>	<b>465 327</b>	<b>56 548 327</b>	<b>17,56%</b>	<b>17,52%</b>

### 5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Avoirs en banque	264 243	2 801 431
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	-	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(4 503)	(2 000 000)
<b>Sommes à régler :</b>	<b>(100)</b>	<b>(100)</b>
Autres	(100)	(100)
<b>Sommes à encaisser</b>	<b>-</b>	<b>524</b>
<b>Total</b>	<b>259 520</b>	<b>801 734</b>

### 5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2017, le ratio susvisé s'élève à **19,75%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2017	% actif
<b>I- Liquidités</b>	<b>56 807 847</b>	<b>17,60%</b>
<i>I.1- Placements à terme</i>	<b>56 548 327</b>	<b>17,52%</b>
<i>I.2- Disponibilités</i>	<b>259 520</b>	<b>0,08%</b>
<b>II- Quasi-liquidités</b>	<b>6 957 873</b>	<b>2,15%</b>
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	<b>0,00%</b>
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	<b>0,00%</b>
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	<b>6 957 873</b>	<b>2,15%</b>
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>63 765 720</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>322 832 745</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>19,75%</b>

**NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :**

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 31 Décembre 2017, une valeur comptable de 265.744.384 DT, soit 82,32% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts de FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	6 568 192	68 611 801	10 336 279	-	-	-	-	85 516 272	26,49%
ATL	26 974 303	-	-	-	-	-	-	26 974 303	8,36%
AMEN BANK	26 348 660	-	-	-	-	-	-	26 348 660	8,16%
UIB	17 505 542	-	-	-	-	-	-	17 505 542	5,42%
HANNIBAL LEASE	16 909 199	-	-	-	-	-	-	16 909 199	5,24%
TUNISIE LEASING	14 632 912	-	-	-	-	-	-	14 632 912	4,53%
STB	13 564 121	-	-	-	-	-	-	13 564 121	4,20%
BNA	7 584 640	-	-	-	-	-	4 977 296	12 561 936	3,89%
BH	8 487 205	-	-	-	-	-	-	8 487 205	2,63%
ATB	6 884 884	-	-	-	-	-	-	6 884 884	2,13%
BTE	5 652 842	-	-	-	-	-	-	5 652 842	1,75%
CIL	5 515 160	-	-	-	-	-	-	5 515 160	1,71%
ATTIJARI BANK	4 412 608	-	-	-	-	-	-	4 412 608	1,37%
BTK	3 634 623	-	-	-	-	-	-	3 634 623	1,13%
AIL	3 490 440	-	-	-	-	-	-	3 490 440	1,08%
UNIFACTOR	1 244 773	-	-	-	-	-	1 980 576	3 225 349	1,00%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 097 467	-	-	3 097 467	0,96%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 441 246	-	-	1 441 246	0,45%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	1 285 342	-	-	1 285 342	0,40%
MODERN LEASING	1 254 192	-	-	-	-	-	-	1 254 192	0,39%
UBCI	1 238 448	-	-	-	-	-	-	1 238 448	0,38%
TUNISIE FACTORING	635 080	-	-	-	-	-	-	635 080	0,20%
ATTIJARI LEASING	617 952	-	-	-	-	-	-	617 952	0,19%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	521 536	-	-	521 536	0,16%
CHO COMPANY	125 680	-	-	-	-	-	-	125 680	0,04%
SERVICOM	104 312	-	-	-	-	-	-	104 312	0,03%
EL WIFACK BANK	103 776	-	-	-	-	-	-	103 776	0,03%
FCC BIAT CREDIMMO 1	-	-	-	3 296	-	-	-	3 296	0,00%
<b>Total Général</b>	<b>173 489 544</b>	<b>68 611 801</b>	<b>10 336 279</b>	<b>3 296</b>	<b>6 345 591</b>	<b>-</b>	<b>6 957 873</b>	<b>265 744 384</b>	<b>82,32%</b>

**NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Intérêts à recevoir</b>	<b>280 513</b>	<b>284 362</b>
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	270 427	271 773
Intérêts courus sur dépôts en banque	10 087	12 588
<b>Titres de créances échus</b>	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
<b>Total</b>	<b>280 513</b>	<b>284 362</b>

**NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	403 877	402 328
Dépositaire (BNA)	151 454	150 873
<b>Total</b>	<b>555 331</b>	<b>553 201</b>

**NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Dividendes à payer	29 446	59 228
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	31 288	31 459
Conseil du marché Financier (CMF)	26 230	28 575
Rachats	84 067	19 915
Retenues à la source à payer	-	550
Autres	11 304	4 281
<b>Total</b>	<b>212 336</b>	<b>174 008</b>

**NOTE 10 : CAPITAL :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Capital, au nominal, en début de période</b>		
Montant	309 380 200	326 930 700
Nombre de titres	3 093 802	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 387	4 105
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	320 506 900	275 037 600
Nombre de titres	3 205 069	2 750 376
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	(322 758 700)	(292 588 100)
Nombre de titres	(3 227 587)	(2 925 881)
<b>Capital, au nominal, en fin de période</b>		
Montant	307 128 400	309 380 200
Nombre de titres	3 071 284	3 093 802
Nombre d'actionnaires	4 612	4 387
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>317 705</b>	<b>223 629</b>
<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>343 875</b>	<b>279 458</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	333 360	75 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 515	203 573
Frais de négociation de titres	-	-
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>(26 171)</b>	<b>(55 829)</b>
Aux émissions	1 167 062	675 026
Aux rachats	(1 193 233)	(730 855)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>993 991</b>	<b>770 362</b>
<b>Total</b>	<b>308 440 095</b>	<b>310 374 191</b>

**NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Résultat d'exploitation	14 491 075	14 856 575
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 499 317	5 963 941
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 365 413)	(6 822 157)
<b>Total</b>	<b>13 624 978</b>	<b>13 998 359</b>

**NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2017	01/01 au 31/12/2017	01/10 au 31/12/2016	01/01 au 31/12/2016
<b>Revenus des obligations</b>	<b>2 325 593</b>	<b>9 252 460</b>	<b>2 202 493</b>	<b>8 855 057</b>
± Variation des intérêts courus	819 733	328 581	863 340	(201 841)
+ Coupons d'intérêts échus	1 505 860	8 923 879	1 339 153	9 056 898
<b>Revenus des BTA &amp; BTZc</b>	<b>1 020 321</b>	<b>4 035 093</b>	<b>1 022 780</b>	<b>4 287 966</b>
± Variation des intérêts courus	1 020 321	1 444 716	(11 239 589)	(9 937 638)
+ Coupons d'intérêts échus	-	2 590 377	12 262 369	14 225 604
<b>Revenus des Titres de FCC</b>	<b>384</b>	<b>4 948</b>	<b>2 524</b>	<b>13 114</b>
± Variation des intérêts courus	(342)	(1 138)	(256)	(1 229)
+ Coupons d'intérêts échus	726	6 086	2 780	14 343
<b>Revenus des Titres d'OPCVM</b>	<b>-</b>	<b>192 520</b>	<b>-</b>	<b>331 621</b>
<b>Total</b>	<b>3 346 298</b>	<b>13 485 021</b>	<b>3 227 797</b>	<b>13 487 758</b>

**NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2017	01/01 au 31/12/2017	01/10 au 31/12/2016	01/01 au 31/12/2016
<b>Revenus des billets de trésorerie</b>	-	<b>74 636</b>	<b>3 905</b>	<b>242 185</b>
± Variation des intérêts courus	-	(3 905)	3 905	(145 377)
+ Coupons d'intérêts échus	-	78 541	-	387 563
<b>Revenus des certificats de dépôt</b>	<b>185 204</b>	<b>228 646</b>	-	<b>582 104</b>
± Variation des intérêts courus	51 416	94 858	-	(18 812)
+ Coupons d'intérêts échus	133 788	133 788	-	600 916
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>9 679</b>	<b>45 711</b>	<b>14 139</b>	<b>60 767</b>
<b>Total</b>	<b>194 883</b>	<b>348 993</b>	<b>18 044</b>	<b>885 056</b>

**NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2017	01/01 au 31/12/2017	01/10 au 31/12/2016	01/01 au 31/12/2016
<b>Revenus des placements en compte BNA</b>	<b>1 141 156</b>	<b>4 454 043</b>	<b>1 166 085</b>	<b>3 175 230</b>
± Variation des intérêts courus	106	(100 391)	60 097	349 478
+ Coupons d'intérêts échus	1 141 050	4 554 434	1 105 988	2 825 752
<b>Total</b>	<b>1 141 156</b>	<b>4 454 043</b>	<b>1 166 085</b>	<b>3 175 230</b>

**NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2017	01/01 au 31/12/2017	01/10 au 31/12/2016	01/01 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	403 877	1 606 348	402 328	1 617 085
Rémunération du dépositaire	151 454	602 380	150 873	606 407
<b>Total</b>	<b>555 331</b>	<b>2 208 728</b>	<b>553 201</b>	<b>2 223 492</b>

**NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2017	01/01 au 31/12/2017	01/10 au 31/12/2016	01/01 au 31/12/2016
Jetons de présence	7 562	30 000	7 541	30 000
Redevance due au C.M.F	85 567	340 328	85 239	342 603
Honoraires du C.A.C	7 562	30 000	7 541	30 000
Rémunération du P.C.A	845	3 382	1 466	5 713
Rémunération du D.G	2 602	9 854	1 917	9 669
T.C.L	11 706	45 624	14 077	40 350
C.C.E <sup>(1)</sup>	280 850	1 114 243	-	-
Diverses charges d'exploitation	3 629	14 822	(140)	9 642
<b>Total</b>	<b>400 323</b>	<b>1 588 253</b>	<b>117 641</b>	<b>467 977</b>

**C.M.F** : Conseil du Marché Financier

**C.A.C** : Commissaire aux comptes

**P.C.A** : Président du Conseil d'Administration

**D.G** : Directeur Général

<sup>(1)</sup> L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société POS se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.114.243 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :****17.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>B.N.A CAPITAUX</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de <b>0,40%</b> l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :

**B.N.A**

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de **0,15%** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## 17.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
<b>Opérations impactant les sommes distribuables</b>		
<b>Revenus des obligations <sup>(*)</sup></b>	-	<b>282 920</b>
± Variation des intérêts courus	-	167 760
+ Coupons d'intérêts échus	-	115 160
<b>Revenus des certificats de dépôt <sup>(*)</sup></b>	-	<b>155 623</b>
± Variation des intérêts courus	-	66 591
+ Coupons d'intérêts échus	-	89 032
<b>Revenus des placements en compte BNA <sup>(*)</sup></b>	-	<b>4 454 043</b>
± Variation des intérêts courus	-	(100 391)
+ Coupons d'intérêts échus	-	4 554 434
<b>Intérêts des comptes de dépôt <sup>(*)</sup></b>	-	<b>45 711</b>
<b>Charges de gestion des placements <sup>(**)</sup></b>	<b>(1 606 348)</b>	<b>(602 380)</b>
- Rémunération du gestionnaire	(1 606 348)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(602 380)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(2 500)</b>	<b>(2 500)</b>
- Jetons de présence	(2 500)	(2 500)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>		
	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

<sup>(\*)</sup> Montants nets de retenue à la source libératoire calculée au taux de 20%.

<sup>(\*\*)</sup> Montants incluant la taxe sur la valeur ajoutée non déductible décomptée au taux de 18%.

### 17.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 Décembre 2017 comme suit :

<b>Soldes en fin de période</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>	<b>BNA</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	-	<b>7 584 640</b>
<i>Obligations</i>	-	7 584 640
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	-	<b>61 785 143</b>
<i>Placements monétaires</i>	-	4 977 296
<i>Placements à terme</i>	-	56 548 327
<i>Disponibilités</i>	-	259 520
<b>Créances d'exploitation</b>	-	<b>10 087</b>
<i>Intérêts à recevoir</i>	-	10 087
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>(403 877)</b>	<b>(151 454)</b>
<i>Rémunération du gestionnaire à payer</i>	(403 877)	-
<i>Rémunération du dépositaire à payer</i>	-	(151 454)
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>(2 500)</b>	<b>(2 500)</b>
<i>Administrateurs - Jetons de présence à payer</i>	(2 500)	(2 500)

# SICAV PLUS

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.071.337, un actif net de D : 3.055.457 et un bénéfice de la période de D : 28.425.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes d'observation***

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV PLUS» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 8.672, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017, soit D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 janvier 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 428 145</u>	<u>2 863 949</u>
Actions et droits rattachés		33	31
Obligations et valeurs assimilées		2 427 892	2 850 315
Tires des Organismes de Placement Collectif		220	13 602
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>617 014</u>	<u>895 477</u>
Placements monétaires	5	617 014	226 837
Disponibilités		-	668 640
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>26 177</u>	<u>2 582</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>3 071 337</b></u>	<u><b>3 762 008</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	7 134	7 896
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	8 746	6 474
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>15 880</b></u>	<u><b>14 370</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	2 969 893	3 633 707
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de		85 564	113 930
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>3 055 457</b></u>	<u><b>3 747 637</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>3 071 337</b></u>	<u><b>3 762 008</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	31 711	136 268	35 226	142 310
Revenus des actions		-	2	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 610	135 860	35 058	141 369
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		101	406	168	939
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	4 504	13 506	3 723	15 179
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		36 215	149 774	38 949	157 489
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(8 393)	(35 635)	(9 290)	(37 403)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		27 821	114 139	29 659	120 086
<b>Autres produits</b>		-	-	-	13
<b>Autres charges</b>	13	(996)	(4 209)	(1 105)	(4 472)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	14	(2 186)	(8 672)	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		24 640	101 258	28 554	115 627
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(14 628)	(15 694)	258	(1 697)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		10 012	85 564	28 812	113 930
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		14 628	15 694	(258)	1 697
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(394)	5 137	1 857	5 090
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		4 179	9 349	2 486	10 542
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		28 425	115 745	32 898	131 260

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>28 425</b>	<b>115 745</b>	<b>32 898</b>	<b>131 260</b>
Résultat d'exploitation	24 640	101 258	28 554	115 627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(394)	5 137	1 857	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 179	9 349	2 486	10 542
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(606 790)</b>	<b>(807 925)</b>	<b>(592)</b>	<b>(704 575)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	183 538	539 531	248 958	1 231 797
- Régularisation des sommes non distribuables	6 385	12 544	8 723	41 339
- Régularisation des sommes distribuables	4 559	20 836	7 369	20 823
<b>Rachats</b>				
- Capital	(755 681)	(1 305 502)	(249 825)	(1 913 032)
- Régularisation des sommes non distribuables	(26 404)	(38 804)	(8 707)	(62 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 187)	(36 531)	(7 110)	(22 519)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(578 365)</b>	<b>(692 180)</b>	<b>32 305</b>	<b>(573 316)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	3 633 821	3 747 637	3 715 332	4 320 953
En fin de période	3 055 457	3 055 457	3 747 637	3 747 637
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	65 185	68 858	68 875	82 225
En fin de période	54 343	54 343	68 858	68 858
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>56,225</b>	<b>56,225</b>	<b>54,426</b>	<b>54,426</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,86%</b>	<b>3,31%</b>	<b>0,89%</b>	<b>3,57%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à D : 2.428.145 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>27</b>	<b>33</b>	<b>0,00%</b>
TPR	9	27	33	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 351 965</b>	<b>2 427 892</b>	<b>79,46%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>717 520</b>	<b>743 239</b>	<b>24,32%</b>
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 726	1,66%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	3,46%
BTE 2010 B	600	39 000	39 530	1,29%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	120 000	124 024	4,06%
TL 2012/1 B TF	800	32 000	32 951	1,08%
TL 2012-2 B	500	30 000	31 477	1,03%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	60 000	60 858	1,99%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	40 000	40 113	1,31%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 853	0,81%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	60 000	63 508	2,08%
UIB 2011/1 TR B	500	35 000	35 578	1,16%
UIB 2011/2	1 500	41 840	44 156	1,45%
UIB 2012/1 A	2 000	85 680	89 892	2,94%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>334 780</b>	<b>346 220</b>	<b>11,33%</b>
Emprunt national 2014-A	53 199	258 667	267 621	8,76%
Emprunt national 2014-B	965	76 113	78 599	2,57%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>1 299 665</b>	<b>1 338 433</b>	<b>43,80%</b>
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	96 900	3,17%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	67 163	2,20%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	137 914	4,51%
BTA 12/10/2018 5,50%	421	417 024	423 718	13,87%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	102 331	3,35%
BTA 14/10/2020 5,50%	237	229 934	233 492	7,64%
BTA 15/01/2018 5,30%	104	103 610	108 216	3,54%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	96 789	3,17%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 344	1,81%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 567	0,54%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>218</b>	<b>220</b>	<b>0,01%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	218	220	0,01%
<b>Total</b>		<b>2 352 210</b>	<b>2 428 145</b>	<b>79,47%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>79,06%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 617.014, contre D : 226.837 au 31.12.2016, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>BTCT</b>	<b>220 000</b>	<b>217 027</b>	<b>218 824</b>	<b>7,16%</b>
BTC 13 SEMAINES 23/01/2018	220 000	217 027	218 824	7,16%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>396 016</b>	<b>398 190</b>	<b>13,03%</b>
Amen bank pasteur		396 016	398 190	13,03%
<b>Total général</b>		<b>613 042</b>	<b>617 014</b>	<b>20,19%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>20,09%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 26.177 contre D : 2.582 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Ventes titres à encaisser	26 174	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	-	2 578
Autres	3	5
<b>Total</b>	<b>26 177</b>	<b>2 582</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 7.134, contre D : 7.896 au 31.12.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	7 113	7 873
TVA	1 280	1 417
<b>Total TTC</b>	<b>8 393</b>	<b>9 290</b>
Retenue à la source	1 259	1 393
<b>Net à payer</b>	<b>7 134</b>	<b>7 896</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 8.746, contre D : 6.474 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	263	313
Retenues à la source à payer	1 259	1 393
TCL	29	33
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	7 195	4 734
<b>Total</b>	<b>8 746</b>	<b>6 474</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2016**

Montant	3 633 707
Nombre de titres	68 858
Nombre d'actionnaires	643

**Souscriptions réalisées**

Montant	539 531
Nombre de titres émis	10 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

**Rachats effectués**

Montant	(1 305 502)
Nombre de titres rachetés	(24 739)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	9 349
Régularisation des sommes non distribuables	(2 241)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	113 930
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(24 019)

**Capital au 31-12-2017**

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 31.711, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017, contre D : 35.226 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<b><u>Revenus des actions</u></b>				
- Dividendes	-	2	-	2
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	14 333	60 914	19 683	83 822
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts ( BTA , BTZC)	17 277	74 946	15 374	57 546
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>				
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>				
- Intérêts	101	406	168	939
<b>TOTAL</b>	<b>31 711</b>	<b>136 268</b>	<b>35 226</b>	<b>142 310</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017 à D : 4.504 contre D : 3.723 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2017 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	2 170	11 172	2 891	11 586
Intérêts des BTC	2 334	2 334	832	3 593
<b>TOTAL</b>	<b>4 504</b>	<b>13 506</b>	<b>3 723</b>	<b>15 179</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2017 à D : 8.393 contre D : 9.290 pour la même période de l'exercice 2016, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2017.

	<b>du 01/10 au 31/12/2017</b>	<b>du 01/01 au 31/12/2017</b>	<b>du 01/10 au 31/12/2016</b>	<b>du 01/01 au 31/12/2016</b>
Commission de gestion	8 393	35 635	9 290	37 403
<b>TOTAL</b>	<b>8 393</b>	<b>35 635</b>	<b>9 290</b>	<b>37 403</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2017 à D : 996 contre D : 1.105 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	<b>du 01/10 au 31/12/2017</b>	<b>du 01/01 au 31/12/2017</b>	<b>du 01/10 au 31/12/2016</b>	<b>du 01/01 au 31/12/2016</b>
Redevance CMF	839	3563	929	3 740
TCL	102	396	102	415
Autres	54	249	74	317
<b>TOTAL</b>	<b>996</b>	<b>4209</b>	<b>1 105</b>	<b>4 472</b>

### Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV PLUS» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 8.672, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre s'est élevée à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

## **Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

# **INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 48.242.172, un actif net de D : 47.471.543 et un bénéfice de la période de D : 504.283.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,06% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 02 janvier 2018.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>34 100 586,462</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		34 014 172,312	31 224 351,631
Titres OPCVM		<u>86 414,150</u>	<u>86 548,585</u>
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>13 139 194,242</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	2 496 495,042	996 460,177
Disponibilités		10 642 699,200	9 348 440,960
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 013,826</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>48 242 172,044</b></u>	<u><b>41 671 815,179</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	57 718,184	50 295,293
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	712 910,411	462 375,151
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>770 628,595</b></u>	<u><b>512 670,444</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	45 522 604,058	39 540 415,596
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		140,037	231,418
Sommes distribuables de l'exercice		1 948 799,354	1 618 497,721
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>47 471 543,449</b></u>	<u><b>41 159 144,735</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>48 242 172,044</b></u>	<u><b>41 671 815,179</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	418 096,396	1 686 249,639	364 935,424	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		418 096,396	1 682 984,789	364 935,424	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	3 264,850	-	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	190 329,339	574 785,626	108 256,199	340 418,382
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>608 425,735</b>	<b>2 261 035,265</b>	<b>473 191,623</b>	<b>1 653 905,469</b>
Charges de gestion des placements	12	(57 718,184)	(232 742,583)	(50 295,293)	(186 944,326)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>550 707,551</b>	<b>2 028 292,682</b>	<b>422 896,330</b>	<b>1 466 961,143</b>
Autres charges	13	(22 802,732)	(78 651,189)	(16 494,485)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(26 783,316)	(105 386,796)	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>501 121,503</b>	<b>1 844 254,697</b>	<b>406 401,845</b>	<b>1 405 157,286</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		66 022,322	104 544,657	80 602,532	213 340,435
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>567 143,825</b>	<b>1 948 799,354</b>	<b>487 004,377</b>	<b>1 618 497,721</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(66 022,322)	(104 544,657)	(80 602,532)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 161,398	15 237,518	1 257,336	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(10 000,000)	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>504 282,901</b>	<b>1 849 492,215</b>	<b>407 659,181</b>	<b>1 399 761,312</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>504 282,901</u>	<u>1 849 492,215</u>	<u>407 659,181</u>	<u>1 399 761,312</u>
Résultat d'exploitation	501 121,503	1 844 254,697	406 401,845	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 161,398	15 237,518	1 257,336	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(10 000,000)	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>-</u>	<u>(1 589 641,596)</u>	<u>-</u>	<u>(1 196 425,802)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>1 666 525,399</u>	<u>6 052 548,095</u>	<u>2 432 814,600</u>	<u>11 364 444,997</u>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	8 310 264,625	36 157 866,250	7 773 770,248	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	671,661	939,705	(1 548,873)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	317 563,873	1 252 234,271	277 065,859	1 180 479,377
<b>Rachats</b>				
- Capital	(6 709 930,375)	(30 180 986,250)	(5 421 090,045)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(507,755)	(868,761)	1 066,944	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(251 536,630)	(1 176 637,120)	(196 449,533)	(933 347,131)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u>2 170 808,300</u>	<u>6 312 398,714</u>	<u>2 840 473,781</u>	<u>11 567 780,507</u>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	45 300 735,149	41 159 144,735	38 318 670,954	23 591 364,228
En fin de période	47 471 543,449	47 471 543,449	41 159 144,735	41 159 144,735
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>				
En début de période	427 937	385 291	362 370	276 965
En fin de période	443 531	443 531	385 291	385 291
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>107,031</u>	<u>107,031</u>	<u>106,826</u>	<u>106,826</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>1,11%</u>	<u>4,12%</u>	<u>1,02%</u>	<u>3,91%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 34.100.586,462 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>33 031 968,750</b>	<b>34 014 172,312</b>	<b>71,65%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>30 453 648,750</b>	<b>31 373 507,685</b>	<b>66,09%</b>
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	519 948,000	1,10%
AMENBANK ES 2009	10 000	466 400,000	471 472,000	0,99%
AMENBANK ES 2010	10 000	533 100,000	541 188,000	1,14%
AMENBANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 013 984,000	2,14%
AMENBANK ES 2016	16 000	1 280 000,000	1 288 512,000	2,71%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 001 342,804	6,32%
ATL 2011	4 865	194 600,000	203 181,860	0,43%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	186 813,600	0,39%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	124 459,200	0,26%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	840 768,000	1,77%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	824 592,000	1,74%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	2,21%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,43%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	101 816,000	0,21%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	517 436,000	1,09%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	900 000,000	909 192,000	1,92%
ATTIJARI LEAS 2016 -1	15 000	1 300 000,000	1 347 328,000	2,84%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 285 008,000	2,71%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	831 144,000	1,75%
BNA 2009	10 000	466 400,000	481 248,000	1,01%
BTE 2009	15 000	300 000,000	303 732,000	0,64%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 568,000	1,28%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	918 192,000	1,93%
BTE 2016	5 000	500 000,000	527 652,000	1,11%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	276 614,000	0,58%
BTK 2012-1 B	1 650	47 148,750	47 454,990	0,10%
CIL 2015/2	15 000	900 000,000	909 504,000	1,92%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	996 297,600	2,10%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 789 420,000	3,77%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	309 396,000	0,65%
STB 2011	20 000	571 000,000	596 872,000	1,26%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	103 750,000	0,22%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 133 438,400	2,39%

TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,11%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,10%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	315 292,800	0,66%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	827 532,800	1,74%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 006 205,405	2,12%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	185 767,200	0,39%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	407 728,000	0,86%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	951 696,000	2,00%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	629 882,800	1,33%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	89 372,400	0,19%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 650 966,626	3,48%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 578 320,000</b>	<b>2 640 664,627</b>	<b>5,56%</b>
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	645 695,724	1,36%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	986 829,163	2,08%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 008 139,740	2,12%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>86 414,150</b>	<b>0,18%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 414,150	0,18%
<b>Total</b>		<b>33 119 082,502</b>	<b>34 100 586,462</b>	<b>71,83%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>				<b>70,69%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 2.496.495,042, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>2 483 480,464</b>	<b>2 496 495,042</b>	<b>5,26%</b>
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 50 jours	1 486 976,233	1 497 897,025	3,16%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 20 jours	996 504,231	998 598,017	2,10%
<b>TOTAL</b>	<b>2 483 480,464</b>	<b>2 496 495,042</b>	<b>5,26%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>5,17%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.013,826 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 942,081
Certificat de dépôt échu à encaisser	1 000 000,000	-
Autres	2 391,340	13 071,745
<b>Total</b>	<b><u>1 002 391,340</u></b>	<b><u>16 013,826</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	57 718,184	50 295,293
<b>Total</b>	<b><u>57 718,184</u></b>	<b><u>50 295,293</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 712.910,411 contre un solde de D : 462.375,151 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	4 056,420	3 430,324
Dividendes à payer	574 498,126	432 462,858
Commissaire aux comptes	14 000,000	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	12 000,000
Retenue à la source	52,949	52,948
TCL	380,018	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	105 386,796	-
Autres	512,573	-
<b>Total</b>	<b><u>712 910,411</u></b>	<b><u>462 375,151</u></b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre s'est élevée à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 soit D : 105.387 a été liquidé le 02 janvier 2018.

### **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2017, se détaillent ainsi :

#### **Capital au 31-12-2016**

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	36 157 866,250
Nombre de titres émis	352 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	186

#### **Rachats effectués**

Montant	(30 180 986,250)
Nombre de titres rachetés	(294 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(248)

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	70,944

#### **Capital au 31-12-2017**

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 418.096,396 contre D : 364.935,424 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>386 357,655</u></b>	<b><u>1 542 936,185</u></b>	<b><u>326 391,205</u></b>	<b><u>1 218 058,395</u></b>
- Intérêts	386 357,655	1 542 936,185	326 391,205	1 218 058,395
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>31 738,741</u></b>	<b><u>140 048,604</u></b>	<b><u>38 544,219</u></b>	<b><u>92 093,702</u></b>
- Intérêts des BTA	31 738,741	140 048,604	38 544,219	92 093,702
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	<b><u>3 264,850</u></b>	-	<b><u>3 334,990</u></b>
- Dividendes	-	3 264,850	-	3 334,990
<b>TOTAL</b>	<b>418 096,396</b>	<b>1 686 249,639</b>	<b>364 935,424</b>	<b>1 313 487,087</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 190.329,339 contre D : 108.256,199, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	113 078,467	414 684,869	87 356,485	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	77 250,872	160 100,757	20 899,714	49 175,455
<b>TOTAL</b>	<b>190 329,339</b>	<b>574 785,626</b>	<b>108 256,199</b>	<b>340 418,382</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	57 718,184	222 742,583	50 295,293	176 944,326
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>57 718,184</b>	<b>232 742,583</b>	<b>50 295,293</b>	<b>186 944,326</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 22.802,732 contre D : 16.494,485 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Redevance du CMF	11 543,171	44 546,592	10 058,772	35 387,748
Commissaire aux comptes	6 322,120	16 793,308	3 275,461	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,820	4 235,280	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	2 273,745	7 200,000	1 146,778	4 600,000
TCL	1 134,980	4 559,808	1 040,324	3 292,330
Autres	469,896	1 316,201	(85,673)	1 254,242
<b>TOTAL</b>	<b>22 802,732</b>	<b>78 651,189</b>	<b>16 494,485</b>	<b>61 803,857</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.